

Compte rendu Conseil Municipal du 19/07/2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 19 juillet 2021 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Jacques CHARRAT, Gaëlle THONNERIEUX, Bruno BASSON, Pierre FOURNEL, Louis ROUSSET, Hervé GAGNARD, Marie Joëlle PERRET, Christiane DUBOEUF, Sophie FAYOLLE, Catherine BRUEL, Stéphane MOULARD.

<u>Absents excusés</u>: Sylvie BARCET (pouvoir donné à Norbert DUPEYRON), Christophe FONTANAY (pouvoir donné à Marie Joëlle PERRET) Absent:

Exceptionnellement, et en raison des mesures imposées par la crise du COVID 19, la séance a lieu à la salle polyvalente.

1) Retours conseils communautaires et syndicaux

Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

La commune doit désigner, un représentant auprès de la CCMDL pour siéger dans cette commission, dont le rôle est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ayant opté pour une fiscalité professionnelle unique. Il est donc demandé aux communes de choisir un membre titulaire et un membre suppléant.

Les élus désignent Norbert DUPEYRON, titulaire, et Louisa SAHUC, suppléant, pour représenter la commune.

Ordures ménagères

Sur l'étude engagée par la communauté de communes sur une comparaison entre la redevance et la taxe qui servent à financer ce service et dont le coût se doit d'être supporté par les habitants du territoire, les membres du conseil municipal ont très majoritairement fait le choix de vouloir rester à la redevance (14 pour, une abstention). Cette position va être communiquée à la CCMDL qui devra statuer.

2) SIEL

Suite aux dégradations faites sur trois lampadaires à la zone de Villedieu, le SIEL nous propose de changer l'ensemble des éclairages de la zone pour les remplacer par du matériel à leds. Intérêt pour la commune d'avoir un matériel consommant moins et ne

nécessitant pas la même puissance d'abonnement auprès de notre fournisseur d'électricité. D'où des économies pour la commune.

La répartition des dépenses peut se répartir de la manière suivante :

- Les trois lampadaires vandalisés pris en charge par Groupama. Montant du remplacement 2 601.60 € TTC avec une franchise de 250 €.
- Les cinq autres par le SIEL. Un reste à charge de la commune de 2 605.45 € sur une dépense de 5 789.90 € HT. Le SIEL prend à sa charge 45 %.

Le conseil valide le changement des lampadaires sur la zone et décide d'amortir sur 2 ans cette dépense.

3) Bâtiments

Les élus valident les baux entre la commune et les kinés, infirmières, ostéo et psychologue.

Le cabinet de soins ouvrira ses portes le 06 septembre.

4) Infos et questions diverses

Vacances d'été:

Le secrétariat de mairie sera fermé du 9 au 28 août 2021.

L'agence postale sera fermée du 2 au 21 août 2021.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 20 septembre 2021 à 20 heures.

Location de vélos à assistance électrique – Office de Tourisme à Saint Martin en Haut

Possibilité de louer à la journée ou 1/2 journée des vélos à assistance électrique ainsi qu'une remorque pouvant accueillir un enfant.

Amateurs de nature, de vélo, de promenades en famille ou entre amis, grâce à nos boucles cyclables balisées, vous pourrez vous balader à votre rythme et admirer quelques-uns des plus beaux points de vue sur les Monts du Lyonnais. Vous n'aurez plus aucune excuse pour ne pas délaisser votre voiture et venir profiter pleinement des richesses de notre moyenne montagne.

INFOS PRATIQUES

Vélos de route uniquement.

Tarif : 10€ la 1/2 journée. 15€ la journée.

Caution par chèque de 500€ par vélo et pièce d'identité obligatoire.

Sur réservation du mardi au dimanche : au 04 78 48 64 32 ou par mail : accueil.saintmartin@montsdulyonnaistourisme.fr

Plus d'infos sur les locations de vélos dans les Monts du Lyonnais : https://www.montsdulyonnaistourisme.fr/je-bouge/location-de-velos/

Balades, activités, visites guidées par l'Office de tourisme et la mairie. Visite du Moulin du Roy - *Vendredi 30 juillet*

Venez visiter un authentique moulin du 18^e siècle à Chevrières, connu pour être l'un des hauts lieux de la contre-révolution dans les Monts du Lyonnais, la "Petite Vendée", avec des protagonistes tel qu'Antoine Croizier, le Roi de Chevrières. Vous découvrirez le travail des meuniers et des potiers, ainsi que l'histoire de cette ferme-forteresse typique, abandonnée au début du 20^e siècle et rénovée depuis 1976 par Alain Robin, qui assurera la visite en costume d'époque.

INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS OBLIGATOIRES

Office de tourisme - Maison de Pays des Monts du Lyonnais - 04.78.48.64.32

Ma commune ma santé : Mutuelle complémentaire santé.

"Ma Commune Ma Santé" porté par l'association ACTIOM, comme les années précédentes, va proposer des rendez-vous personnalisés avec un conseiller, qui auront lieu à la salle du conseil, **le mardi matin 23 novembre 2021**. Cela s'adresse aux personnes qui veulent comparer et /ou changer de mutuelle (retraités, artisans, agriculteurs etc... et ceux dont la mutuelle n'est pas obligatoire à leur travail...).

Les personnes intéressées et/ou concernées voudront bien s'inscrire auprès de la mairie. Le jour du rendez-vous, penser à apporter le descriptif de votre mutuelle actuelle pour comparaison.

INFOS CCL

Téléthon et décoration de fin d'année

¤ Téléthon 2021

Samedi 4 décembre2021, les chevrotins, les associations du village et la municipalité se mobiliseront pour la nouvelle édition du Téléthon. Cette année le thème sera la lumière.

¤ Décoration de Noël pour le village

Afin de remettre en état les décorations de Noël et en créer de nouvelles, des ateliers vont avoir lieu

- . Samedi 21 août de 9 h à 12 h sur le parking de la salle polyvalente
- . Samedi 11 septembre de 9 h à 12 h sur le parking de la salle polyvalente
- . Samedi 2 octobre de 9 h à 12 h sur le parking de la salle polyvalente

Venez avec vos outils.

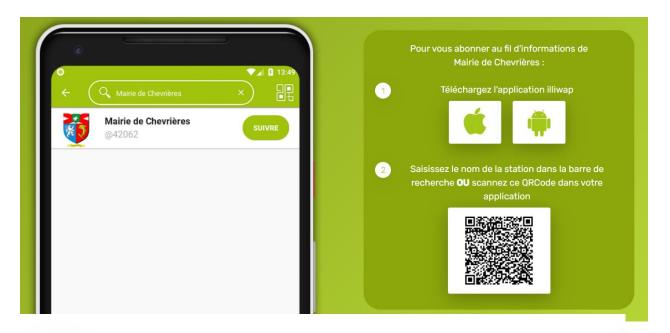
Nous recherchons des pots de yaourts en verre (type la laitière), de la peinture, des décorations de Noël, du petit matériel. (À déposer lors des ateliers).





Commune de Chevrières

Recevez l'actualité et les alertes de votre station en temps réel sur



1

Téléchargez l'application illiwap

depuis votre Google Play (Android) ou votre App Store (iOS).
Entrez "illiwap" dans la barre de recherche. Une fois l'application trouvée, cliquez sur le bouton "Installer" pour télécharger l'application sur votre smartphone.
Tout est GRATUIT et SANS PUBLICITE.

2

Recherchez votre station

en tapant son nom dans la barre de recherche ou en scannant son QRCode via le scanner situé en haut à droite de votre application

3

Suivez l'actualité de Mairie de Chevrières

en cliquant sur le bouton "suivre"

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- Les nids primaires: visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires: visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement

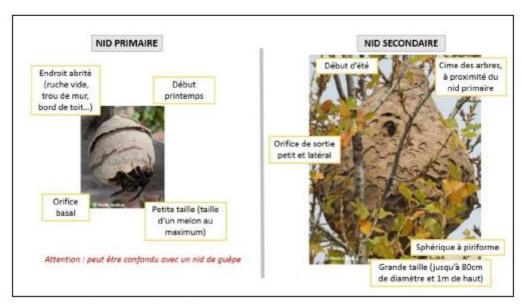
en ligne: frelonsasiatiques.fr

2021 : Des indicateurs à la hausse

L'année 2020 a été une année record en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts (2900 en 2020 contre 786 en 2019), sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2020 nous incite à la plus grande vigilance pour 2021.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes



Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

Arrêté du 26 décembre 2012

FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire